
“ MILES CHRISTI ”

Page d'histoire

— « Vos nom et prénoms ? » demande le président.

— « Alphonse-Charles-Léon Magniez », répond l'accusé d'une voix simple et ferme.

— Votre âge ?

— Quarante-quatre ans.

— Où êtes-vous né ?

— A Saint-Omer (Pas-de-Calais) ».

Ainsi préludent les débats du conseil de guerre qui doit juger un brillant capitaine français du 8e régiment d'infanterie, coupable (le mot n'est-il pas impropre ?) d'avoir refusé de mettre au service d'un commissaire de police les sapeurs militaires et les outils réclamés pour opérations d'inventaire. Le fait s'est produit le 20 novembre dernier : il s'agissait de pénétrer dans l'église de Saint-Jans-Cappel, en France.

Dans l'assistance qui se presse dans la petite salle, on peut lire sur tous les visages l'émotion la plus intense... Là, comme partout désormais, se heurtent dans un conflit poignant le jacobinisme sectaire et le christianisme ; ce n'est qu'un des épisodes de la lutte séculaire que les droits de la conscience livrent à la suprématie de l'Etat. Les officiers qui composent le conseil de guerre : un colonel, président ; un lieutenant-colonel, trois chefs de bataillon, deux capitaines, juges—tous, sont en grande tenue ; et l'éclat sobre de leurs uniformes ajoute à la majesté de la scène.

Le greffier commence la lecture du rapport où sont relatés les faits. Le capitaine, lorsqu'on lui avait réclamé les sapeurs du détachement qu'il commandait, avait d'abord exigé une réquisition écrite, puis il avait refusé de s'y conformer. Trente